

**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2011
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires, sise au 1285, avenue du Rocher, à Normandin, ce 22^e jour de mars 2011, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Steeve Bussière, Claude Larouche, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin, Rémi Rousseau et Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires, M^{me} Brigitte Gagné, commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absents : M^{mes} Jenny Boutin et Nathalie Tremblay. MM. Jean-François Bélanger et Alain Leclerc.

1. **Mot de bienvenue**

M. Rémi Rousseau souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **Ouverture de la séance**

CC-5653-03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-5654-03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia ouvert :

- Approvisionnement en carburant et essence 2011-2012 ;
- Approvisionnement en diesel par camion-citerne 2011-2012 ;

- Protection personnelle des administratrices et administrateurs – CSST ;
- Nomination des vérificateurs externes ;
- Contrat : Chauffage à la biomasse – Bâtisse Chanoine-Simard ;
- Le Claire Fontaine ;
- Plan d'effectifs 2011-2012 – Directions d'écoles primaires et secondaires ;
-

A D O P T É

4. **Approbation du procès-verbal du 22 février 2011**

CC-5655-03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 22 février 2011 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

M. Rémi Rousseau fait la lecture de la lettre de la MRC du Domaine-du-Roy indiquant que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets se mérite la « mention HD » pour la mobilisation autour du projet des Accros de la forêt.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

8.1 **Calendrier scolaire de la Formation générale des jeunes 2011-2012**

ATTENDU la résolution CC-5638-02-11 du 8 février 2011 qui acceptait le projet de calendrier scolaire de la Formation générale des jeunes 2011-2012 et les consultations auprès du comité de parents et les instances concernées :

- Comité de parents :
« CP-513-02-11 - QUE le comité de parents accepte le projet de « Calendrier scolaire de la Formation générale des jeunes 2011-2012 » avec le changement des journées pédagogiques fixes du 27 et 28 février 2012 pour le 21 et 22 février 2012. »
- Instance concernée : Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon - SELH (CSQ) :
« Après consultation auprès de nos membres, nous acceptons, et ce, de façon exceptionnelle, le projet de distribution des jours de travail pour

l'année scolaire 2011-2012 tel que déposé lors du conseil des commissaires du 8 février dernier. »

ATTENDU qu'en 2011-2012, le calendrier scolaire comprendra trois étapes, soit trois bulletins au cours de l'année, dont les dates limites de transmission sont fixées le 20 novembre, 15 mars et 11 juillet ;

	21 et 22 février	27 et 28 février
1 ^{re} étape	50 jours	50 jours
2 ^e étape	60 jours	65 jours
3 ^e étape	90 jours	85 jours

Considérant le nombre de jours pour chacune des étapes, il est préférable de maintenir le projet présenté afin de mieux répartir les étapes.

En conséquence,

CC-5656-03-11

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Calendrier scolaire de la Formation générale des jeunes 2011-2012, tel que déposé.

Les dates d'entrée et de fin d'année sont les suivantes :

- Date d'entrée :
 - Pour le personnel enseignant : 25 août 2011
 - Pour les élèves : 31 août 2011
- Date de fin :
 - Pour les élèves : 22 juin 2012
 - Pour le personnel enseignant : 27 juin 2012

A D O P T É

8.2 Politique linguistique

ATTENDU la résolution CC-5627-01-11 du 18 janvier 2011 qui acceptait le Projet de politique linguistique ;

ATTENDU les consultations au comité de parents et aux diverses associations syndicales :

Comité de parents :

La résolution CP-512-02-11 du 21 février 2011 indique :

« Il est proposé par M^{me} Caroline Bouchard et résolu à l'unanimité QUE le comité de parents adopte la Politique linguistique telle que déposée. »

Diverses associations syndicales :

Les réponses suivantes ont été reçues :

Syndicat des professionnels et professionnelles :

« Dans l'ensemble, le document me semble satisfaisant si ce n'est que pour l'article 6.8 dans lequel on stipule le rôle du conseil des commissaires. Le libellé se lit comme suit :

Le conseil des commissaires
. Doit adopter la présente politique.

À mon avis, ce libellé ne soumet pas les membres du conseil des commissaires à la nécessité de recourir à un français de qualité dans toutes leurs communications et de veiller à ce que cette qualité soit respectée dans tous les documents et orientations de la Commission. J'aimerais, au nom du syndicat que je représente, voir une modification à cet article qui va dans ce sens. Je me permets d'ajouter que pour toutes les autres entités de la commission, cette obligation figure dans la politique. »

Commentaires :

Le conseil des commissaires prend une décision que par résolution. Tous les documents écrits qui émanent du conseil sont écrits par le Service du secrétariat général et des communications. La section 6.2 de ladite politique, 2e picot, fait la mention demandée.

Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ)

« D'entrée de jeu, nous vous suggérons que la politique comprenne une section sur le contexte, les particularités et les défis de la commission scolaire au regard du français.

Nous vous suggérons également quelques corrections plus spécifiques :

6.3 2^e picot : au lieu de parler de perfectionnement approprié, il serait préférable de parler de perfectionnement répondant aux besoins des personnels. Pour le personnel enseignant, cela est déjà prévu par le biais du comité de perfectionnement.

6.5 1^{er} picot : celui-ci devrait se retrouver également dans la section de la direction d'établissement et lorsqu'on y réfère pour l'enseignant, on devrait y retirer la portion plan d'intervention car ce n'est pas l'enseignant qui est responsable de sa rédaction.

3^e picot : enlever à la promotion car la promotion d'une politique de la commission scolaire ne relève pas du rôle de l'enseignant mais plutôt de la direction de service ou encore de la direction d'établissement. C'est selon les règles de fonctionnement établies entre les deux paliers de directions lorsque vient le temps de parler de promotion auprès des parents.

De plus, l'application de la présente politique par l'enseignant doit se faire dans le respect de son autonomie professionnelle.

Les picots 4 et 5 sont déjà prévus à l'article 22 de la LIP qui se retrouve dans l'annexe 2.

Quant aux moyens d'action et de mécanisme de suivi de la politique, il y aurait lieu de voir si ceux-ci pourraient être inclus dans le plan stratégique de la commission scolaire, puisque les enseignants sont également invités à participer à la révision de ce plan, évitant ainsi le dédoublement de comités et de réunions. »

Commentaires :

6.3, 2^e picot : remplacer approprié par répondant à leurs besoins – devient 6.2, 3^e picot (sera modifié);

6.5, 1^{er} picot : enlever plans d'intervention – devient 6.4, 1^{er} picot (sera modifié) ;

6.5, 3^e picot : enlever à la promotion – devient 6.4, 3^e picot (sera modifié).

Pour les picots 4 et 5 : pas de changement, car même si cela est mentionné dans l'annexe, il est préférable de le conserver. Ce ne sont pas tous les lecteurs qui se réfèrent à l'annexe.

Certains ajustements techniques ont été apportés par les membres de la Table des directions de service :

Points 1.0, 2.1, 2.2, 3.1, 3.3, 3.5 et 7.0

Points modifiés :

- Retrait du point 6.2 « Le secrétaire général »
 - Transfert du 1^{er} picot au point 6.2 à la direction de service
 - Transfert du 2^e picot à la direction générale
- Retrait du 3^e picot au point 6.2.

En conséquence,

CC-5657-03-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la Politique linguistique, telle que déposée en y apportant les modifications demandées.

A D O P T É

8.3 **Procédure – Registre d'assiduité**

CC-5658-03-11

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement:

QUE la procédure « Registre d'assiduité » soit acceptée telle que présentée.

La date de révision sera indiquée : « Au besoin ».

A D O P T É

8.4 **Procédure – Modalités de recensement de l'effectif scolaire présent au 30 septembre**

CC-5659-03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la procédure « Modalités de recensement de l'effectif scolaire présent au 30 septembre » soit acceptée telle que présentée.

A D O P T É

8.5 **Procédure – Modalités à appliquer afin de déterminer l'équivalent en pourcentage au temps plein déclaré pour les élèves du secondaire**

CC-5660-03-11

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la procédure « Modalités à appliquer afin de déterminer l'équivalent en pourcentage au temps plein déclaré pour les élèves du secondaire » soit acceptée telle que présentée.

La date de révision sera indiquée : « Au besoin ».

A D O P T É

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P**

9.1 **Calendrier scolaire de la Formation professionnelle 2011-2012**

ATTENDU la résolution CC-5639-02-11 du 8 février 2011 qui acceptait le projet de calendrier scolaire de la Formation professionnelle 2011-2012 et la consultation auprès des instances concernées :

Syndicat de l'enseignement Louis-Hémon :

« Après consultation auprès de nos membres, nous acceptons, et ce, de façon exceptionnelle, le projet de distribution des jours de travail pour l'année scolaire 2011-2012 tel que déposé lors du conseil des commissaires du 8 février dernier. »

En conséquence,

CC-5661-03-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Calendrier scolaire de la Formation professionnelle 2011-2012, tel que déposé.

A D O P T É

9.2 **Calendrier scolaire de la Formation générale des adultes 2011-2012**

ATTENDU la résolution CC-5640-02-11 du 8 février 2011 qui acceptait le projet de calendrier scolaire de la Formation générale des adultes 2011-2012 et la consultation auprès des instances concernées :

Syndicat de l'enseignement Louis-Hémon :

« Après consultation auprès de nos membres, nous acceptons, et ce, de façon exceptionnelle, le projet de distribution des jours de travail pour l'année scolaire 2011-2012 tel que déposé lors du conseil des commissaires du 8 février dernier. »

CC-5662-03-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Calendrier scolaire de la Formation générale des adultes 2011-2012, tel que déposé.

A D O P T É

9.3 **Convention en formation professionnelle « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière DEP 5273 » avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées**

ATTENDU la demande de la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets dispense le cours Conduite de machinerie lourde en voirie forestière DEP 5273 sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ;

En conséquence,

CC-5663-03-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la convention avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour dispenser le cours Conduite de machinerie lourde en voirie forestière, DEP 5273.

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

MM. Michel Tremblay, directeur de la Formation professionnelle, de la Formation générale des adultes et du Service aux entreprises, Berthier Guay, directeur du Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini et Daniel Bilodeau, régisseur du Service de l'approvisionnement, donnent des informations sur l'organisation des neuf cours qui seront offerts dans les prochains mois. Tous les étudiants sont recrutés. Pour combler le manque d'équipements, des appels d'offres publics seront effectués dans les prochains jours. Les résultats des soumissions seront présentés à une prochaine séance du conseil des commissaires.

9.4 **Approvisionnement en carburant et essence 2011-2012**

ATTENDU qu'un appel d'offres public (système électronique d'appel d'offres) approvisionnement en carburant et essence, année 2011-2012, selon les exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1) et ses règlements, a été réalisé par le personnel du Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU la réception et l'ouverture des soumissions, le 14 mars 2011 ;

ATTENDU l'analyse de la soumission reçue :

Cahier des charges : Option A : secteur Dolbeau-Mistassini :

Le soumissionnaire s'engage à fournir pour le compte de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, conformément aux conditions mentionnées dans le cahier des charges, l'essence et le diesel pour sa flotte de véhicules et d'équipements forestiers, pour une période d'un an débutant le 1^{er} mai 2011 et prenant fin le 30 avril 2012, selon le taux d'escompte soumissionné pour l'option A. Le taux d'escompte représente un pourcentage qui est soustrait au coût du litre (prix en vigueur), en monnaie légale du Canada, incluant le coût des permis, primes, redevances, taxes municipales, provinciales et fédérales.

Dépanneur des Vétérans : 2 % d'escompte le litre.

En conséquence,

CC-5664-03-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la signature d'un contrat d'approvisionnement en essence et en diesel pour le secteur Dolbeau-Mistassini, avec l'entreprise Dépanneur des Vétérans, à un taux d'escompte de 2 % le litre et selon les conditions stipulées au cahier des charges ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat d'approvisionnement en carburant et essence pour le secteur Dolbeau-Mistassini.

A D O P T É

9.5 Approvisionnement en diesel par camion-citerne 2011-2012

ATTENDU qu'un appel d'offres public (système électronique d'appel d'offres) approvisionnement en carburant et essence, année 2011-2012, selon les exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1) et ses règlements, a été réalisé par le personnel du Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU la réception et l'ouverture des soumissions, le 14 mars 2011 ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues :

Cahier des charges : Option C : livraison par camion-citerne :

Le soumissionnaire s'engage à fournir pour le compte de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, conformément aux conditions mentionnées dans le cahier des charges, le diesel par camion-citerne pour sa flotte de véhicules et d'équipements forestiers, pour une période d'un an débutant le 1^{er} mai 2011 et prenant fin le 30 avril 2012, selon le taux d'escompte soumissionné pour l'option C. Le taux d'escompte représente un pourcentage qui est soustrait au coût du litre (prix en vigueur), en monnaie légale du Canada, incluant le coût des permis, primes, redevances, taxes municipales, provinciales et fédérales.

Pétrolex : 2 % d'escompte le litre.

Coop des Deux-Rives – Sonic : 6 % d'escompte le litre.

En conséquence,

CC-5665-03-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la signature d'un contrat d'approvisionnement en diesel par camion citerne, avec l'entreprise Coop des Deux-Rives – Sonic, à un taux d'escompte de 6 % le litre et selon les conditions stipulées au cahier des charges ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat d'approvisionnement en diesel par camion citerne.

A D O P T É

10. **Ressources humaines**

10.1 **Plan d'effectifs du personnel de soutien 2011-2012**

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien, autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et services de garde, pour l'année scolaire 2011-2012;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan d'effectifs du personnel de soutien, pour l'année scolaire 2011-2012, soit accepté tel que présenté, sous réserve de la remarque suivante :

Pour le personnel en adaptation scolaire ainsi que pour le personnel des services de garde, les plans d'effectifs pour l'année scolaire 2011-2012 seront présentés à l'automne 2011 ;

ET QUE les postes ci-dessous soient abolis au 1^{er} juillet 2011.

CLASSE D'EMPLOIS	ÉCOLES / CENTRES / SERVICES	DATE D'ABOLITION	POUR-CENTAGE	TITULAIRE DU POSTE
Secrétaire	Ressources humaines, Centre administratif Roberval	1 ^{er} juillet 2011	86%	Vacant (reclassement)
Secrétaire	École Benoît-Duhamel	1 ^{er} juillet 2011	50%	Vacant
Secrétaire	École Notre-Dame	1 ^{er} juillet 2011	50%	Vacant
Agent(e) de bureau, cl. 1	École secondaire Des Chutes	1 ^{er} juillet 2011	100%	Vacant (reclassement)
Secrétaire d'école	Écoles Jolivent et L'Arbrisseau	1 ^{er} juillet 2011	93%	Judith Lapointe
Secrétaire d'école	École Carrefour étudiant	1 ^{er} juillet 2011	74%	Stéphanie Dumais
Secrétaire d'école	École Bon-Pasteur	1 ^{er} juillet 2011	71%	Martine Perron
Secrétaire d'école	Écoles La Source et Les Prés-Verts	1 ^{er} juillet 2011	71%	Lise Lavoie
Technicien(ne) en administration	Centre de formation professionnelle et Service aux entreprises de Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} juillet 2011	100%	Francine Simard (retraite)
Technicien(ne) en travail social	Centre de formation professionnelle et Service aux entreprises de Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} juillet 2011	60%	Paméla Dufour

A D O P T É

10.2 Suspension des activités pour vacances

ATTENDU que la commission scolaire convient d'une période de fermeture de ses établissements au cours de la période estivale pour la prise de vacances de son personnel ;

ATTENDU les consultations auprès des syndicats (professionnel et soutien) qui recommandent la fermeture estivale du 24 juillet 2011 au 6 août 2011 ;

ATTENDU que le Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini et le Service aux entreprises demeurent en activité pendant ces deux semaines et que le Centre de formation professionnelle de Roberval – Saint-Félicien et le Service aux entreprises seront ouverts pendant la semaine du 31 juillet 2011 ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE les établissements de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets soient fermés pour la période du 24 juillet 2011 au 6 août 2011 inclusivement, sauf le Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini et le Service aux entreprises qui demeureront ouverts pendant les deux semaines, et le Centre de formation professionnelle de Roberval – Saint-Félicien et le Service aux entreprises qui seront ouverts pendant la semaine du 31 juillet 2011 ;

QU'un avis public soit transmis aux journaux locaux afin d'informer la population.

A D O P T É

10.3 Programme d'accès à l'égalité en emploi

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

10.4 Protection personnelle des administratrices et administrateurs - CSST

CONSIDÉRANT la demande annuelle de protection personnelle que le conseil des commissaires doit refaire annuellement auprès de la CSST;

CONSIDÉRANT que la base de protection personnelle accordée par la CSST varie entre 19 900 \$ et 64 000 \$ pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT que la protection en vigueur de base accordée par la CSST en 2010 variait entre 18 800 \$ et 62 500 \$;

CONSIDÉRANT que le coût actuel sera de 187,22 \$ pour l'ensemble des commissaires, soit 8,14 \$ par commissaire, et ce, selon les modalités de calcul ci-dessous de la CSST:

$$\text{Montant de la protection} \times \frac{\text{taux de prime}}{100\$} \times 0,066 =$$

$$19\,900 \$ \times \frac{0,62 \$}{100 \$} \times 0,066 = 8,14 \$/\text{par commissaire}$$

$$8,14 \$ \times 23 \text{ commissaires} = 187,22 \$$$

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets maintienne la protection personnelle de base des administratrices et administrateurs pour l'année 2011.

A D O P T É

CC-5668-03-11

11. Ressources financières

11.1 Politique – Répartition des ressources financières aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 (objectifs, principes et critères)

ATTENDU la résolution CC-5610-12-10 du 14 décembre 2010 qui acceptait le Projet de politique « Répartition des ressources aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 (objectifs, principes et critères) ;

ATTENDU les consultations au comité de parents et aux conseils d'établissement :

Comité de parents :

La résolution CP-507-01-11 du 17 janvier 2011 indique :

« Il est proposé par Mme Nathalie Tremblay et résolu à la majorité : QUE le comité de parents accepte le projet de politique de « Répartition des ressources aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 (objectifs, principes et critères) tel que déposé. »

Conseils d'établissement :

Les réponses suivantes ont été reçues :

ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	
Benoît-Duhamel	Accepte
Boisjoli/des Deux-Lacs	Accepte
Bon-Pasteur	Approuve
Carrefour étudiant	Accepte
Cité étudiante	Approuve
Hébert	Accepte
Hélène-Laliberté/Secondaire Des Chutes	Accepte
Jean XXIII/Saint-Lucien	Accepte
Jeanne-Mance/Pie XII	Approuve
Jolivent/L'Arbrisseau	Des explications ont été demandées à la direction sur presque tout le document afin d'y comprendre le sens. Après discussion, les membres du conseil d'établissement sont unanimes à dire que même

	<p>si on ne peut rien changer à la politique, qu'il n'y a aucune marge de manœuvre sur la répartition des ressources que celle-ci est difficile à comprendre même s'ils ont eu les documents à lire avant la rencontre.</p> <p>Il est proposé par M^{me} Nadine Gagnon, présidente, de faire parvenir un extrait de ce point du procès verbal à la représentante du comité de parents, au commissaire de nos écoles et au secrétariat générale de la Commission scolaire.</p>
La Source/Les Prés Verts	Accepte
Maria-Goretti	Adopte
Mgr Bluteau	
Notre-Dame	Accepte
Notre-Dame-de-Lourdes	
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	
Polyvalente de Normandin	Accepte
Polyvalente des Quatre-Vents	Approuve
Polyvalente Jean-Dolbeau	
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	Accepte
Sainte-Hedwige	<p>Les membres du conseil d'établissement trouvent que ce n'était pas évident à comprendre. C'est ardu à décortiquer.</p> <p>Madame Linda Lemieux nous explique le projet de politique.</p> <p>Après les explications données, il est proposé par madame Dominique Harvey appuyé de madame Caroline Bouchard et résolu à l'unanimité que les membres du conseil d'établissement appuient partiellement le projet de politique de répartition des ressources.</p>
Sainte-Lucie	Accepte
Sainte-Marie	Accepte
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	Accepte
C.É.A. L'Envol/Le Retour	
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	
C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien	Approuve

En conséquence,

CC-5669-03-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la Politique de « Répartition des ressources aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 (objectifs, principes et critères) », telle que déposée.

QU'un exemplaire de ladite politique soit expédié au comité de parents et aux conseils d'établissement de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

11.2 **Projet – Politique – Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire**

ATTENDU l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, la commission scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

ATTENDU la présentation du projet de politique « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire » au comité consultatif de gestion de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;

ATTENDU le calendrier de consultation suivant :

PROJET - Politique « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire »	
16 février 2011	Présentation du projet de politique au CCG
22 mars 2011	Dépôt du projet de politique "Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire" au conseil des commissaires
23 mars 2011	Début des consultations – Comité de parents et conseils d'établissement avec service de garde
18 avril 2011	Rencontre du comité de parents – Dépôt du projet de politique
16 mai 2011	Rencontre du comité de parents - Résolution
20 mai 2011	Retour des commentaires reçus suite aux consultations
24 mai 2011	Adoption par le conseil des commissaires de la politique « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire »

En conséquence,

CC-5670-03-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de politique : Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire ;

QUE ledit projet soit transmis au comité de parents et aux conseils d'établissement des écoles avec un service de garde, pour consultation.

A D O P T É

11.3 Tarifification des frais de kilométrage au 1^{er} avril 2011

ATTENDU les variations du prix de l'essence au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des derniers mois ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désire compenser cette variation de la tarification actuelle ;

ATTENDU que l'article 2 de la directive « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » stipule que les taux de déplacements seront révisés, s'il y a lieu, par le conseil des commissaires, de façon trimestrielle, au cours de l'année selon une planification préparée par le Service des ressources financières ;

CC-5671-03-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la directive « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » soit révisée à compter du 1^{er} avril 2011 selon la tarification suivante :

Tarification : de 0,43 \$ du kilomètre
de 0,52 \$ du kilomètre (routes non asphaltées)

A D O P T É

11.4 Nomination des vérificateurs externes

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation faite aux firmes de vérification opérant sur notre territoire pour remplir le mandat de vérification 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 ;

ATTENDU l'analyse faite des différentes offres de services transmises par les firmes suivantes :

	<u>2010-2011</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
<u>Montant de base fixe annuel</u>			
Roberge, Paradis & Castonguay Senc.	21 500 \$	21 500 \$	21 500 \$
Mallette	21 965 \$	21 965 \$	21 965 \$
<u>Mandats supplémentaires</u>			
Roberge, Paradis & Castonguay Senc.	Inclus	Inclus	Inclus
Mallette	1 500 \$	1 550 \$	1 600 \$
<u>Tarif horaire moyen</u>			
(mandats supplémentaires)			
Mallette	75 \$	80 \$	85 \$
Roberge, Paradis & Castonguay Senc.	90 \$	90 \$	90 \$

Note : Les taxes sont en sus.

ATTENDU l'analyse et la recommandation de la direction du Service des ressources financières ;

CC-5672-03-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services de la firme Roberge, Paradis & Castonguay Senc., pour le mandat de vérification tel que soumis ;

QUE le renouvellement du mandat avec ladite firme s'effectue d'année en année, pour les années mentionnées ci-haut, suite à une analyse par la commission scolaire du service rendu dans le cadre du mandat de vérification prévu.

A D O P T É

M^{me} Lina Lapointe se retire de la séance. Il est 20 h 35.

12. **Ressources matérielles**

12.1 **Réaménagement des salles de toilettes – École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de Réaménagement des salles de toilettes de l'école secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir :

- Construction A. Ouellet inc. de Dolbeau-Mistassini : 155 153,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Les Entreprises de construction Guy Bonneau Ltée de : 162 414,00 \$, plus les taxes applicables ;
Dolbeau-Mistassini :
- Construction M.G. inc. de Dolbeau-Mistassini : 189 725,00 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de Réaménagement des salles de toilettes de l'école secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction A. Ouellet inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 155 153,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

M^{me} Julie-Anne Decorby se retire de la séance. Il est 20 h 38.

12.2 **Rénovation du gymnase – École Jolivent de Chambord**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de rénovation du gymnase de l'école Jolivent de Chambord ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir :

- Construction Unibec inc. de Dolbeau-Mistassini : 307 113,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Isofor inc. d'Alma : 335 335,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Construction Richard Gagnon de Saint-Félicien : 351 000,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Construction Bon-Air inc. de Saint-Félicien : 361 693,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Inter-Projet inc. de Jonquièrre : 394 171,16 \$, plus les taxes applicables ;
- Construction Serge Dumas inc. de Saint-Félicien : 411 302,81 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-5674 -03-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de Rénovation du gymnase de l'école Jolivent de Chambord au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Unibec inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 307 113,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

M^{me} Lina Lapointe prend place à la séance. Il est 20 h 40.

M^{me} Julie-Anne Decorby prend place à la séance. Il est 20 h 40.

12.3 Contrat – Chauffage à la biomasse – Bâtisse Chanoine-Simard

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé à toutes les commissions scolaires de réduire leur consommation énergétique ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est à élaborer sa politique de développement durable et que ce genre de projet cadre bien dans les objectifs de sa politique ;

CONSIDÉRANT que le projet de chauffage à la biomasse à être installé dans la bâtisse Chanoine-Simard représente une expérience pilote favorable pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et que ce projet a une grande valeur sociale pour notre milieu ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a les moyens financiers et techniques d'une telle expérience pilote ;

CONSIDÉRANT que ce projet a des :

Avantages pour la société :

Création d'emplois durables répartis sur tout le territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;

Contribution aux projets d'intérêts collectifs ;
Retombées économiques réparties dans une multitude de localités de notre territoire ;
Développement de nouvelles expertises et de compétences dans notre population.

Avantages économiques :

Réduction de notre dépendance au pétrole et de notre vulnérabilité financière par rapport au marché des énergies fossiles ;

Niveau d'investissement accessible aux entrepreneurs locaux ;

La biomasse offre une meilleure stabilité des coûts de l'énergie ;

Avantages environnementaux :

Carbone neutre = réduction d'émission de gaz à effet de serre ;

Vingt (20) fois moins d'émission de poussière comparativement aux poêles conventionnels ;

Respect des objectifs gouvernementaux ;

Valorisation des forêts environnantes.

CONSIDÉRANT que le chauffage à la biomasse est opéré avec une technologie éprouvée et fiable résultant en une efficacité très élevée par le contrôle précis de la combustion ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification ;

En conséquence,

CC-5675 -03-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte de réaliser le projet de chauffage à la biomasse pour la bâtisse Chanoine-Simard tel que présenté par la Coopérative forestière de Girardville dans l'étude de faisabilité technico-économique de mars 2011.

QU'il est convenu que les coûts d'investissement pour le projet ne dépasseraient pas 316 990,00 \$ moins une subvention de 158 500,00 \$, et qu'ultérieurement, un contrat de 15 ans serait signé comprenant des frais fixes d'abonnement de 880,52 \$ par mois pour l'investissement, et de 792,46 \$ par mois pour l'entretien et réparation desdites installations.

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.4 Le Claire Fontaine

M. Bernard Potvin demande des renseignements sur le dossier « Le Claire Fontaine ».

M. Rémi Rousseau n'a pas d'information additionnelle suite à la rencontre tenue avec la Ville de Roberval.

13. Ressources informatiques et transport scolaire

Aucun sujet n'a été discuté.

14. **Direction générale et secrétariat général**

14.1 **Protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, MC Santé et la MRC de Maria-Chapdelaine**

ATTENDU les avantages d'une collaboration entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et MC Santé pour une utilisation rationnelle de l'équipement sportif et communautaire à mettre à la disposition de la clientèle scolaire et de la population, et ce, dans le cadre de leur mission respective qui est d'inculquer chez les jeunes une philosophie où les saines habitudes de vie sont au cœur de leurs actions quotidiennes;

ATTENDU la présentation de l'entente au CCG, directions des écoles de la MRC de Maria-Chapdelaine et l'école La Source de Saint-Ludger-de-Milot,

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement des écoles concernées en date du 17 février 2011 ;

Les réponses suivantes ont été reçues :

Bon-Pasteur : Accepte;
Hélène-Laliberté/Secondaire Des Chutes : Approuve.

ATTENDU les discussions intervenues avec les représentants de MC Santé et de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

En conséquence,

CC-5676 -03-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement:

QUE le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, MC Santé et la MRC de Maria-Chapdelaine soit adopté tel que présenté;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, ledit protocole.

A D O P T É

14.2 **Calendrier des réunions 2011-2012 du comité exécutif et du conseil des commissaires**

CC-5677 -03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE le calendrier des réunions 2011-2012 du comité exécutif et du conseil des commissaires soit accepté tel que présenté, et ce, conformément aux règlements N° 1 et N° 3 :

		Comité exécutif 18 h 45	Conseil des commissaires 19 h 30
12 juillet	2011	Normandin	Normandin
16 août	2011	Normandin	Normandin
13 septembre	2011	Dolbeau-Mistassini	Dolbeau-Mistassini
27 septembre	2011	—	Dolbeau-Mistassini
11 octobre	2011	Roberval	Roberval

25 octobre	2011	—	Roberval
8 novembre	2011	Saint-Félicien	Saint-Félicien
22 novembre	2011	—	Saint-Félicien
13 décembre	2011	Normandin	Normandin
17 janvier	2012	Dolbeau-Mistassini	Dolbeau-Mistassini
14 février	2012	Roberval	Roberval
28 février	2012	—	Roberval
13 mars	2012	Saint-Félicien	Saint-Félicien
27 mars	2012	—	Saint-Félicien
10 avril	2012	Normandin	Normandin
24 avril	2012	—	Normandin
8 mai	2012	Dolbeau-Mistassini	Dolbeau-Mistassini
22 mai	2012	—	Dolbeau-Mistassini
12 juin	2012	Roberval	Roberval
26 juin	2012	—	Roberval

A D O P T É

14.3 Médaille de l'Ordre du mérite de la FCSQ

ATTENDU que la Fédération des commissions scolaires du Québec, par l'intermédiaire du Conseil des commissions scolaires de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean, attribue à notre région quatre médailles de l'Ordre du mérite;

ATTENDU que les décorations « politiques » sont attribuées, cette année, au secteur Lac-Saint-Jean (Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et Commission scolaire du Pays-des-Bleuets);

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets recommande la candidature de M. Harris Minville pour la médaille de l'Ordre du mérite 2010-2011, décoration politique.

Cette activité sera tenue à Jonquière, le 16 avril prochain.

A D O P T É

14.4 Demande du MELS – Manuels scolaires

ATTENDU la lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) datée du 3 février 2011 adressée aux directeurs généraux relativement aux manuels scolaires ;

ATTENDU que le MELS demande aux commissions scolaires d'inventorier le nombre de volumes achetés par matière et par niveau du secondaire, ainsi que le total dépensé par matière et par niveau d'enseignement depuis 2005 ;

ATTENDU que le MELS demande aussi d'inventorier le nombre de volumes achetés pour éthique et culture religieuse et anglais langue seconde du primaire ainsi que le total dépensé pour chacune de ces matières depuis 2006 ;

ATTENDU que cette demande du MELS exige pratiquement de refaire toute la comptabilité, de manière extracomptable, de l'achat des volumes scolaires depuis 2005, facture par facture, matière par matière et niveau par niveau ;

ATTENDU que les rapports financiers transmis par la commission scolaire au MELS donnent déjà toute l'information financière, par niveau d'enseignement et que ces données font partie intégrante des rapports financiers qui ont fait l'objet d'une vérification externe pour toutes les commissions scolaires ;

ATTENDU les nombreuses difficultés techniques découlant de la demande du MELS du 3 février 2011 en ce qui concerne notamment :

l'application des crédits de TPS et de TVQ au fil des ans ;

la décortication des coûts de transport facture par facture depuis 2005 ;

la décortication, entre chaque niveau, des coûts de certaines manières prévues aux nouveaux programmes pédagogiques ;

ATTENDU que les systèmes comptables informatisés de la commission scolaire n'auraient même pas permis, dès 2005, de mettre en place une compilation aussi déraisonnable que celle demandée dans la lettre du 3 février 2011 ;

ATTENDU les ressources humaines, tant pédagogiques qu'administratives, requises pour procéder aux inventaires et comptabilisations demandés, lesquelles interventions nécessiteront plusieurs mois de travaux à temps plein pour plusieurs types de personnel, tant experts pédagogiques qu'experts financiers, secrétaires d'établissement, techniciens en documentation, etc. ;

ATTENDU que les informations demandées le sont au prix d'un effort déraisonnable, lesquelles vont directement à l'encontre de l'esprit de la Loi 20 (projet de loi 100) ;

ATTENDU que le fardeau administratif découlant de cette demande du MELS va directement à l'encontre des orientations prises par le groupe de travail sur la bureaucratie scolaire, telles que partagées par le MELS et toutes les associations et fédérations de notre réseau ;

ATTENDU la position prise par l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires à l'effet de « surseoir à la commande ministérielle » pendant que des représentations sont faites auprès du MELS afin que celui-ci revoie sa décision dans le sens d'un allègement substantiel du processus et d'une prolongation du délai de réponse ;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

DE DÉNONCER l'effet bureaucratique déraisonnable de la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport contenue dans la lettre datée du 3 février 2011 adressée aux directeurs généraux relativement aux manuels scolaires ;

DE DEMANDER à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de réviser sa position de manière à éliminer les efforts administratifs déraisonnables découlant de la demande, notamment en ce qui concerne le décompte des manuels scolaires par matière et par niveau depuis 2005 ;

DE SURSEOIR à la demande du 3 février 2011 jusqu'à ce que le MELS allège substantiellement les efforts administratifs déraisonnables découlant de la demande et prolonge le délai de réponse ;

DE DEMANDER à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'adopter une position commune pour l'ensemble des commissions scolaires du réseau dans ce dossier ;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution à toutes les commissions scolaires, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à tous les députés provinciaux.

A D O P T É

14.5 **Acte d'établissement 2011-2012 de l'École Sainte-Hedwidge**

La résolution CC-5541-09-10 du 28 septembre 2010 acceptait le projet de la modification suivant pour l'Acte d'établissement 2011-2012 de l'École Sainte-Hedwidge : Le préscolaire 5 ans ne sera pas dispensé en 2011-2012. Un calendrier des assemblées de consultation publique était également accepté.

La résolution CC-5618-12-10 du 14 décembre 2010 acceptait la Liste des écoles et des centres 2011-2012 et leur délivrait un Acte d'établissement 2011-2012. L'Acte d'établissement 2011-2012 de l'École Sainte-Hedwidge ne dispense pas le préscolaire 5 ans.

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets peut modifier un acte d'établissement selon la procédure prévue à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (premier avril).

L'article 212 est le suivant :

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant :

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir :

1° le calendrier de la consultation;

2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques,

est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;

3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;

4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas :

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;

2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

La clientèle du préscolaire 5 ans de l'École Sainte-Hedwige est inférieure au seuil prévu par la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école, l'article 7.3.1 : La commission fixe à huit (8) le nombre minimal d'élèves de 5 ans requis pour la formation d'un groupe au préscolaire.

Actuellement, selon le recensement du Service des ressources éducatives jeunes, il y a 6 élèves.

14.6 **Projet – Consultation publique – Article 212 – Modification de l'Acte d'établissement 2011-2012 de l'École Notre-Dame-de-Lourdes délivré le 14 décembre 2010**

ATTENDU la résolution CC-5618-12-10 du 14 décembre 2010 qui acceptait la Liste des écoles et des centres 2011-2012 et leur délivrait un Acte d'établissement 2011-2012. L'Acte d'établissement 2011-2012 de l'École Notre-Dame-de-Lourdes dispense le 1^{er} cycle du primaire.

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets peut modifier un acte d'établissement selon la procédure prévue à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (premier avril).

L'article 212 est le suivant :

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant :

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir :

1° le calendrier de la consultation;

2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;

3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;

4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas :

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;

2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

ATTENDU la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école, l'article 7.2 : Modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou partie de cycles d'un tel ordre.

Primaire :

- Afin de favoriser l'organisation scolaire et d'assurer la qualité des services à dispenser, selon les programmes en vigueur ;
- Afin d'éviter les regroupements de classes intercycles dans la mesure du possible ;
- Afin de faciliter l'organisation du transport scolaire ;
- Afin de maintenir une école de village.

Afin de diminuer le nombre de regroupements de classes du 1^{er} cycle, soit une 1^{re} et 2^e année à l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Girardville et à l'école Sainte-Lucie d'Albanel (seulement 2 regroupements au lieu de 4 pour les deux écoles).

ATTENDU qu'un calendrier pour une consultation publique, selon l'article 212, se doit d'être accepté ;

CC-5680 -03-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de modification suivant :

École Notre-Dame-de-Lourdes :

Modification : La 1^{re} année du 1^{er} cycle du primaire ne sera pas dispensée en 2011-2012.

QUE le calendrier suivant soit accepté pour le processus de consultation publique :

22 mars 2011	Acceptation du projet de modification au conseil des commissaires
23 mars 2011	Lettres au comité de parents, au conseil d'établissement et à la municipalité
29 mars 2011	Avis public dans un journal selon l'article 212
6 avril 2011	Assemblée de consultation publique
20 avril 2011	Audition – Assemblée publique
21 avril 2011	Retour des avis écrits
26 avril 2011	Décision de modifier l'acte d'établissement 2011-2012

QUE l'avis public concernant les assemblées de consultation publique soit publié dans le journal concerné.

QUE ledit projet de modification soit transmis au comité de parents, au conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes et à la Municipalité de Girardville.

A D O P T É

14.7 **Nomination des délégués(es) à l'assemblée générale de la FCSQ**

CC-5681 -03-11 Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE M^{me} Julie-Anne Decorby soit nommée à titre de déléguée à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Élisabeth à Montréal, les 27 et 28 mai 2011.

A D O P T É

CC-5682 -03-11 Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement:

QUE M^{me} Chantale Arnold soit nommée à titre de déléguée à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Élisabeth à Montréal, les 27 et 28 mai 2011.

A D O P T É

CC-5683 -03-11 Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement:

QUE M^{me} Blanche-Yvonne Potvin soit nommée à titre de déléguée à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Élisabeth à Montréal, les 27 et 28 mai 2011.

A D O P T É

CC-5684 -03-11 Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement:

QUE M. Rémi Rousseau soit nommé à titre de délégué à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Élisabeth à Montréal, les 27 et 28 mai 2011.

A D O P T É

Nomination des substituts à l'assemblée générale de la FCSQ

CC-5685 -03-11

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement:

QUE M^{me} Carole Dufour soit nommée à titre de substitut à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Élisabeth à Montréal, les 27 et 28 mai 2011.

A D O P T É

CC-5686 -03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement:

QUE M^{me} Martine Langlais soit nommée à titre de substitut à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Élisabeth à Montréal, les 27 et 28 mai 2011.

A D O P T É

CC-5687 -03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement:

QUE M. Jean-Marc Mailloux participe au Congrès annuel de la FCSQ qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Élisabeth à Montréal, les 26 et 27 mai 2011.

A D O P T É

14.8 **Remplacement à la coordination du Service des ressources humaines**

CONSIDÉRANT le projet de modification de la structure administrative de la commission scolaire adopté par le conseil des commissaires lors de la séance du 8 février 2011 (CC-5643-02-11) et la nomination de Mme Annie Tremblay au poste de directrice du Service du secrétariat général et des communications;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion du personnel cadre;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures interne et externe lancé du 9 au 22 février 2011;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de sélection composé de M^{mes} Julie-Anne Decorby et Blanche-Yvonne Potvin, commissaires, M^{me} Doris Girard, représentante de l'Association des cadres, M. François Jeanrie, directeur du Service des ressources humaines et de M. Serge Bergeron, directeur général;

En conséquence,

CC-5688 -03-11

il est PROPOSÉ M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la commission scolaire retienne la candidature de M^{me} Audrey Piquette afin de combler le remplacement de M^{me} Annie Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines, et ce, dans les meilleurs délais.

A D O P T É

M. François Jeanrie mentionne que M^{me} Johanne Bouchard remplacera M^{me} Nadia Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines.

14.9 **Plan d'effectifs 2011-2012 – Directions d'écoles primaires et secondaires**

CONSIDÉRANT la politique locale des directions d'école;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée à cet effet auprès de ladite association et son acceptation;

CONSIDÉRANT la présentation de ce dossier au comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la résolution CC-5617-12-10 adoptant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la résolution CC-5618-12-10 adoptant la liste des écoles et des centres 2011-2012;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs des directions d'écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2011-2012, et ce, tel que présenté.

A D O P T É

CC-5689 -03-11

15. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général, pour le mois de mars 2011 fait partie intégrante de La P'tite ardoise, édition du 4 mars 2011.

16. **Rapport d'activités du président**

Le rapport d'activités du président, pour les mois de février et mars 2011, sera déposé à la prochaine rencontre.

17. **Rapport des commissaires-parents**

M^{me} Brigitte Gagné mentionne que M^{me} Doris Girard, directrice des Services éducatifs Jeunes a participé à la rencontre du 21 mars 2011.

M^{me} Girard a présenté le dossier « Services particuliers à l'élève : information concernant les services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier qui sont offerts par la commission scolaire ».

M^{me} Brigitte Gagné indique qu'un document de travail « Modèle de gouvernance de la FCPQ » a été déposé. Ce dossier sera traité au Conseil général de la FCPQ du 26 mars 2011.

M^{me} Brigitte Gagné invite les commissaires à participer à la conférence du 2 mai prochain qui se tiendra à la Polyvalente des Quatre-Vents.

Le thème est « L'estime de soi » et la conférence sera donnée par M^{me} Hélène Renaud. Un prix d'entrée de 5 \$ sera exigé. La publicité est débutée.

18. **Rapport des comités officiels**

Comité de vérification

Il n'y a rien à signaler.

Comité des Ressources humaines

M. Serge Bergeron donne des informations sur le dossier « Ressources relatives aux projets pour favoriser la réussite ».

M. Serge Bergeron indique que toutes les écoles primaires et secondaires ont déposé un projet qui respecte les critères exigés soit l'aide à la réussite scolaire et le support aux élèves en difficulté.

Un budget spécial de 410 000 \$ sera affecté à ce projet.

Une reddition de comptes est exigée aux directions.

19. **Revue de presse**

La Revue de presse, pour la période s'échelonnant du 20 au 26 février 2011 (Vol. 2 n° 35), du 27 février au 5 mars 2011 (Vol. 2 n° 36), du 6 mars au 12 mars 2011 (Vol. 2 n° 37) et du 13 mars au 19 mars (Vol. 2 n° 38), est déposée en format électronique pour les commissaires.

20. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

21. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 12 avril 2011, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

22. **Levée de la séance**

CC-5690-03-11

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 40.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)